

Comité sur la formation des futurs policiers et policières autochtones ainsi que des policiers et policières œuvrant dans les communautés autochtones, incluant la formation en enquête

Mandataire	Ministre de la Sécurité publique
Organisations invitées	- Ministère de la Sécurité publique (MSP) - École nationale de police du Québec (ENPQ) - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) - Collège Ellis, Campus de Drummondville - Collège d'Alma - Association des chefs de police des Premières Nations du Québec - Sûreté du Québec Selon les sujets abordés, le Comité pourra faire appel à des invités.
Mise en contexte : En juin 2017, dans sa volonté d'harmoniser ses relations avec les Autochtones et de développer celles-ci sur la base de la coopération, le Gouvernement du Québec a adopté le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits (2017-2022). Le plan d'action met en œuvre des mesures dans un ensemble de domaines notamment la culture, l'éducation, l'emploi, la justice, la sécurité et la recherche. L'une des mesures proposées consiste à mettre en place un comité de travail sur la formation des futurs policiers et policières autochtones ainsi que des policiers et policières œuvrant dans les communautés autochtones, incluant la formation en enquêtes (Comité). La responsabilité de la mise en place de ce dernier a été confiée au ministère de la Sécurité publique. Le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits appelle au maintien de cette mesure jusqu'en 2022.	
Mandat - Favoriser les échanges en matière de formation des futurs policiers et policières autochtones ainsi que des policiers et policières œuvrant dans les communautés autochtones, incluant la formation continue dans le but d'accroître le nombre de policiers autochtones dans les corps de police desservant ces communautés ainsi qu'accroître le nombre d'étudiants autochtones dans la trajectoire de la formation policière. - Tenir une réflexion sur les moyens d'accroître l'accessibilité à la formation policière pour les autochtones. Dans cette analyse, identifier les obstacles qui existent à divers niveaux (ex. : langue d'enseignement). - Trouver des solutions afin de mieux planifier les besoins et faciliter le recrutement d'étudiants autochtones, contribuer à leur diplomation et assurer leur maintien en emploi.	
Livrible : Toute recommandation qui apparaît pertinente au Comité pour l'accomplissement de son mandat sera présentée aux instances des parties concernées. Au besoin, un rapport d'étape présentant l'état d'avancement des travaux du Comité sera produit au 1^{er} avril de chaque année. Fréquence des rencontres : Minimum trois par année	

Pièce: Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

Lieu/Partie: Partie 2 Regina

Témoin: Richard Coleman

Introduite par: Bernard Jacob

Infos: P02P02P0201

Date: JUN 26 2018

Intiales

I/D

Pièce no.

53

48